

Modalité 1 : Promouvoir et développer le Sport Santé

Quelques exemples de projets



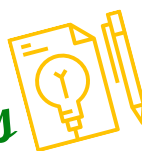
- Proposer une offre de pratique santé avec la création de créneaux spécifiques identifiés (randonnée, marche nordique ou longe côte - marche aquatique)
- Monter des projets avec des partenaires santé
- Relayer les campagnes nationales via des actions ciblées
- Elaborer des projets avec des partenaires santé, avec des Maisons Sport-Santé
- Organiser des événements santé
- Être référencé sur les site régionaux Sport Santé - Bien-Être

Critères d'éligibilité



- Être un club affilié (qui licencie tous ses adhérents)
- Le nombre de projet par structure est de 3 maximum (pour un seul dossier déposé)
- Le(s) projet(s) doivent débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante
- Un même projet ne peut pas être déposé auprès de plusieurs fédérations
- Plusieurs clubs peuvent s'associer pour mutualiser leurs projets (ou s'associer à un comité)

Types de projets



- "Promouvoir et développer le Sport Santé"

Acteurs impliqués



- Associations de santé spécialisées
- Collectivités locales
- Maisons Sport Santé
- Entreprises locales
- Services hospitaliers, médicalisés
- Centres sociaux
- Mutuelles...



Modalité 1 : Promouvoir et développer le Sport Santé

Pistes d'actions



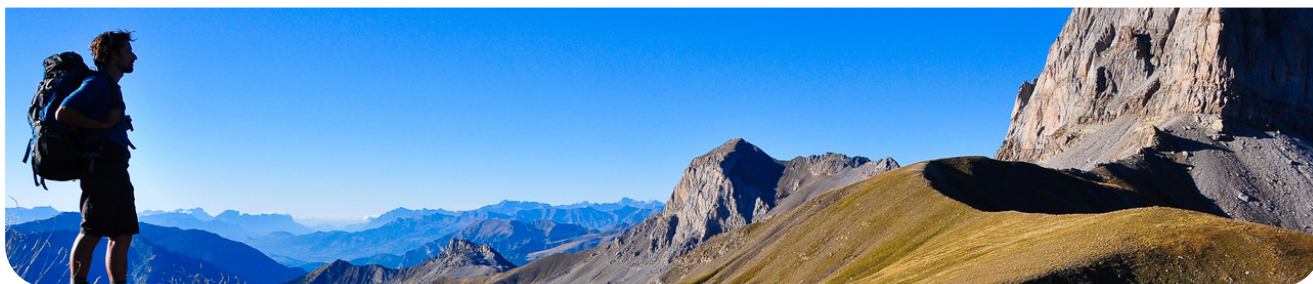
- Être référencé sur des sites régionaux Sport santé - Bien-être
- Développer des partenariats avec des mutuelles, des structures médicalisées ou spécifiques, ...
- Former des animateurs santé
- Participer ou organiser des événements Sport Santé
- Communiquer sur les actions
- Développer des supports de promotion (flyers, vidéos...)
- Collaborer à "ville santé"



Indicateurs



- Nombres de nouveaux licenciés
- Nombre de personnes formées
- Consultation du site internet
- Evènements organisés
- Retombées des actions
- Fidélisation des licenciés
- Nombre de participants
- Nombre d'actions mises en place
- Nouveaux partenariats
- Personnes bénéficiaires
- Nombre de contacts obtenus
- Matériel acheté



Budget



- Le financement doit représenter maximum 70% du coût global du ou des projet(s)
- Le montant minimum de la subvention est de 1 500€ (abaissé à 1 000€ pour les structures en zones spécifiques. Détails sur notre site internet)
- Le montant maximum du dossier est de 5 000€
- Un compte rendu financier des projets subventionnés l'année précédente doit être déposé avant la fermeture de la clôture



Contacts

psf@ffrandonnee.fr